



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

ENGAGE • BUILD • ACHIEVE
ENGAGER • BÂTIR • ACCOMPLIR

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

2026-2027

AN ENGLISH EDUCATION, **A BILINGUAL FUTURE**
UNE ÉDUCATION EN ANGLAIS, **UN AVENIR BILINGUE**
www.swlauriersb.qc.ca



1. INTRODUCTION

Les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'École Primaire d'Arundel ont été proposées par un comité d'enseignantes et d'enseignants, et approuvées par la direction de l'école. Elles favorisent la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer une cohérence entre les méthodes d'évaluation et la vision de l'évaluation mise de l'avant dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Les discussions entourant l'élaboration des présentes normes et modalités ont aussi mené à l'harmonisation des méthodes d'évaluation pour assurer une cohérence dans toute l'école.

CHAMP D'APPLICATION

Les normes et modalités décrites dans le présent document s'appliquent aux élèves de la maternelle 4 ans et 5 ans et du niveau primaire. Elles couvrent chaque étape du processus d'évaluation, soit :

1. La planification de l'évaluation
2. La cueillette et l'interprétation des données
3. Le jugement évaluatif
4. Les décisions et les mesures prises
5. La communication des résultats
6. La qualité du langage

COMITÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS :
(noms, titres)

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Les normes et modalités contenues dans le présent document sont en vigueur à compter du 31 août 2026.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement a été avisé des normes et modalités sélectionnées le 26 mars 2026.

MODIFICATIONS

Le présent document pourrait faire l'objet de changements pour tenir compte de nouvelles situations.

SOMMAIRE

Les deux premières pages du présent document représentent un sommaire des normes et modalités, lequel est transmis aux parents tôt dans l'année, conformément aux exigences du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC.



Sommaire de l'évaluation des apprentissages de votre enfant

Type de communication :	Première communication écrite	Étape 1 Bulletin scolaire	Étape 2 Bulletin scolaire	Étape 3 Bulletin scolaire
Date de disponibilité sur portail parent :	Au plus tard le 15 octobre	20 novembre	15 mars	10 juillet
La note de l'étape comptera pour :	Cette communication écrite inclura des commentaires sur le début d'année de votre enfant, en ce qui concerne ses apprentissages et son comportement.	20 % de la note finale de l'année scolaire	20 % de la note finale de l'année scolaire	60 % de la note finale de l'année scolaire*

PRÉSCOLAIRE 2026-2027
Maternelle 4 ans

Compétences évaluées	Évaluées dans le bulletin scolaire de la 1 ^{re} étape	Évaluées dans le bulletin scolaire de la 2 ^e étape	Évaluées dans le bulletin scolaire de la 3 ^e étape
Increases physical and motor development (Accroître son développement physique et moteur)	✓		✓
Builds self-awareness (Construire sa conscience de soi et développement émotionnel)		✓	✓
Maintains harmonious relationships with others (Vivre des relations harmonieuses avec les autres et développement social)	✓		✓
Communicates using oral and written language (Communiquer à l'oral et à l'écrit)		✓	✓
Discovers the world around them (Découvrir le monde qui l'entoure et développement cognitif)			✓

Maternelle 5 ans

Compétences évaluées	Évaluées dans le bulletin scolaire de la 1 ^{re} étape	Évaluées dans le bulletin scolaire de la 2 ^e étape	Évaluées dans le bulletin scolaire de la 3 ^e étape
Increases physical and motor development (Accroître son développement physique et moteur)	✓		✓
Builds self-awareness (Construire sa conscience de soi)		✓	✓
Maintains harmonious relationships with others (Vivre des relations harmonieuses avec les autres)	✓		✓
Communicates using oral and written language (Communiquer à l'oral et à l'écrit)		✓	✓
Discovers the world around them (Découvrir le monde qui l'entoure)			✓
Exemples d'évaluations	Participation quotidienne, discussion de groupe, observations		

* Avec la mise en œuvre des nouveaux programmes officiels de maternelle 4 ans et maternelle 5 ans, les écoles peuvent décider quelle(s) compétence(s) seront incluses au bulletin de la 1^{re} et de la 2^e étape (au moins une). Les résultats pour toutes les compétences doivent être communiqués à la 3^e étape.

Sommaire de l'évaluation des apprentissages de votre enfant

Type de communication :	Première communication écrite	Étape 1 Bulletin scolaire	Étape 2 Bulletin scolaire	Étape 3 Bulletin scolaire
Date de disponibilité sur portail parent :	Au plus tard le 15 octobre	20 novembre	15 mars	10 juillet
La note de l'étape comptera pour :	Cette communication écrite inclura des commentaires sur le début d'année de votre enfant, en ce qui concerne ses apprentissages et son comportement.	20 % de la note finale de l'année scolaire	20 % de la note finale de l'année scolaire	60 % de la note finale de l'année scolaire*

PRIMAIRE 2026-2027
Cycle 1 du primaire

Matières et compétences évaluées		Pondération de la compétence dans le calcul du résultat	Évaluées dans le bulletin de la 1 ^{re} étape		Évaluées dans le bulletin de la 2 ^e étape	Évaluées dans le bulletin de la 3 ^e étape*
English Language Arts (Anglais, langue d'enseignement)	Uses language to communicate and to learn (Utiliser le langage pour communiquer et apprendre)	33%	✓		✓	✓
	Reads and listens to spoken, written and media texts (Comprendre le sens d'un texte lu, vu ou entendu)	33%	✓		✓	✓
	Produces written and media texts (Produire des textes écrits ou visuels)	34%			✓	✓
Mathematics (Mathématiques)	Solves a situational problem (Résoudre une situation-problème)	20%			✓	✓
	Uses mathematical reasoning (Utiliser un raisonnement mathématique)	80%	✓		✓	✓
Français Langue Seconde (Immersion)	Communiquer en français	33%	✓		✓	✓
	Comprendre le sens d'un texte lu ou entendu en français	34%	✓		✓	✓
	Produire des textes oraux ou écrits en français	33%	1	2	✓	✓
Art dramatique	Inventer et interpréter des pièces théâtrales	70%	✓		✓	✓
	Apprécier différentes œuvres théâtrales	30%			✓	✓
Danse	Inventer et interpréter des danses	70%	✓		✓	✓
	Apprécier différentes œuvres chorégraphiques	30%			✓	✓
Culture and citizenship in Québec (Culture et citoyenneté au Québec)	Explores cultural realities (Explore les réalités culturelle)	100%	✓		✓	✓
Éducation physique et santé	Agit et interagit dans divers contextes de pratiques d'activités physiques et adopte un mode de vie sain et actif	100%	✓		✓	✓

* La troisième étape mettra l'accent sur l'ensemble des apprentissages dans chaque matière.

Cycle 1 Évaluation des apprentissages

Pour chacune des matières, le bulletin comprend une section réservée aux commentaires généraux de l’enseignante ou de l’enseignant. Les enseignants peuvent choisir d’écrire un commentaire. Les commentaires peuvent décrire les forces, les défis et le progrès de votre enfant. Les apprentissages des élèves seront évalués régulièrement à l’aide de différentes méthodes telles que des travaux en classe, des situations d’évaluation, des travaux personnels, des examens, des dictées, des observations, de la participation en classe, des présentations orales, des grilles d’observation, des projets, etc.

Compétences générales

Les enseignantes et les enseignants fourniront pour votre enfant des commentaires **sur au moins deux (2)** des compétences générales. Ces commentaires apparaîtront sur le bulletin des étapes suivantes :

Première année		
Compétences générales	Étape 1	Étape 3
Exercises critical judgment (Exercer son jugement critique)		
Organize his/her work (Organiser son travail)		
Communicates effectively (Savoir communiquer)	x	x
Works in a team (Savoir travailler en équipe)	x	x

Échelle de notation *durant le cycle* :

L'étudiant :		
Dépassements pour la période de rapport	5+	100
	5	95
	5-	90
Répond clairement aux attentes pour la période de rapport	4+	85
	4	80
Répond aux attentes pour la période de rapport	4-	75
	3+	70
Au minimum satisfaire les attentes	3	65
	3-	60
Est en dessous des attentes pour la période de rapport	2+	55
	2	50
Est bien ci-dessous les attentes pour la période de rapport	1+	40
	1	30

Deuxième année		
Compétences générales	Étape 1	Étape 3
Exercises critical judgment (Exercer son jugement critique)		
Organize his/her work (Organiser son travail)	x	x
Communicates effectively (Savoir communiquer)	x	x
Works in a team (Savoir travailler en équipe)		

Échelles des niveaux de compétence à la **fin** du cycle

L'étudiant :		
Développement de la compétence avancée	5+	100
	5	95
	5-	90
Développement de la compétence approfondie	4+	85
	4	80
	4-	75
Développement de la compétence d'acceptabilité	3+	70
	3	65
	3-	60
Développement partiel des compétences	2+	55
	2	50
Compétence non développée	1+	40
	1	30

Si des changements sont apportés aux renseignements relatifs à l’évaluation et à la communication des résultats, une version mise à jour du présent document sera transmise aux parents. Pour tout autre renseignement concernant les apprentissages de votre enfant, veuillez communiquer avec les enseignantes ou enseignants de votre enfant.

Jessica Savard

Directrice/directeur d’école

PRIMAIRE 2026-2027 : Cycle 2 du primaire

Type de communication :	Première communication écrite	Étape 1 Bulletin scolaire	Étape 2 Bulletin scolaire	Étape 3 Bulletin scolaire
Date de disponibilité sur portail parent :	Au plus tard le 15 octobre	20 novembre	15 mars	10 juillet
La note de l'étape comptera pour :	Cette communication écrite inclura des commentaires sur le début d'année de votre enfant, en ce qui concerne ses apprentissages et son comportement.	20 % de la note finale de l'année scolaire	20 % de la note finale de l'année scolaire	60 % de la note finale de l'année scolaire*

Matières et compétences évaluées		Pondération de la compétence dans le calcul du résultat	Évaluées dans le bulletin de la 1 ^{re} étape		Évaluées dans le bulletin de la 2 ^e étape	Évaluées dans le bulletin de la 3 ^e étape*
English Language Arts (Anglais, langue d'enseignement)	Uses language to communicate and to learn (Utiliser le langage pour communiquer et apprendre)	33%	✓		✓	✓
	Reads and listens to spoken, written and media texts (Comprendre le sens d'un texte lu, vu ou entendu)	33%	✓		✓	✓
	Produces written and media texts (Produire des textes écrits ou visuels)	34%			✓	✓
Mathematics (Mathématiques)	Solves a situational problem (Résoudre une situation-problème)	30%	3	4	✓	✓
	Uses mathematical reasoning (Utiliser un raisonnement mathématique)	70%	✓		✓	✓
French Second Language (Immersion)	Communiquer en français	33%	✓		✓	✓
	Comprendre le sens d'un texte lu ou entendu en français	34%	✓		✓	✓
	Produire des textes oraux ou écrits en français	33%	✓		✓	✓
Geography, History and Citizenship (Géographie, histoire et citoyenneté)	Understand the organization and interpret change in a society and territory. Be open to diversity of societies and territories. (Comprendre l'organisation et interpréter le changement dans une société et un territoire. Être ouvert à la diversité des sociétés et des territoires)	100%	✓		✓	✓
Science and technology (Science & Technologie)	Propose solution to scientific problems. Use science and technological language. Use scientific tools and procedures. (Proposer des solutions aux problèmes scientifiques. Utiliser la science et le langage technologique. Utiliser des outils et procédures scientifiques.)	100%	✓		✓	✓
Art dramatique	Inventer et interpréter des pièces théâtrales	70%	✓		✓	✓
	Apprécier différentes œuvres théâtrales	30%			✓	✓
Art plastique	Réalise des créations plastiques personnelles et médiatiques	70%	✓		✓	✓
	Apprécier différentes œuvres d'art	30%			✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise	Examine des réalités culturelles	100%	✓		✓	✓
Éducation physique et santé	Agit et interagit dans divers contextes de pratiques d'activités physiques et adopte un mode de vie sain et actif	100%	✓		✓	✓

* La troisième étape mettra l'accent sur l'ensemble des apprentissages dans chaque matière.

Cycle 2 Évaluation des apprentissages

Pour chacune des matières, le bulletin comprend une section réservée aux commentaires généraux de l’enseignante ou de l’enseignant. Les enseignants peuvent choisir d’écrire un commentaire. Les commentaires peuvent décrire les forces, les défis et le progrès de votre enfant. Les apprentissages des élèves seront évalués régulièrement à l’aide de différentes méthodes telles que des travaux en classe, des situations d’évaluation, des travaux personnels, des examens, des dictées, des examens finaux, des observations, de la participation en classe, des présentations orales, des grilles d’observation, des projets, etc.

Compétences générales

Les enseignantes et les enseignants fourniront pour votre enfant des commentaires **sur au moins deux (2)** des compétences générales. Ces commentaires apparaîtront sur le bulletin des étapes suivantes :

Compétences générales	Étape 1	Étape 3
Exercises critical judgment (Exercer son jugement critique)		
Organize his/her work (Organiser son travail)	x	x
Communicates effectively (Savoir communiquer)		
Works in a team (Savoir travailler en équipe)	x	x

Échelle de notation *durant le cycle* :

L'étudiant :		
Dépassements pour la période de rapport	5+	100
	5	95
	5-	90
Répond clairement aux attentes pour la période de rapport	4+	85
	4	80
Répond aux attentes pour la période de rapport	4-	75
	3+	70
Au minimum satisfaire les attentes	3	65
	3-	60
Est en dessous des attentes pour la période de rapport	2+	55
	2	50
Est bien ci-dessous les attentes pour la période de rapport	1+	40
	1	30

Échelles des niveaux de compétence à la **fin** du cycle

L'étudiant :		
Développement de la compétence avancée	5+	100
	5	95
	5-	90
Développement de la compétence approfondie	4+	85
	4	80
	4-	75
Développement de la compétence d'acceptabilité	3+	70
	3	65
	3-	60
Développement partiel des compétences	2+	55
	2	50
Compétence non développée	1+	40
	1	30

Si des changements sont apportés aux renseignements relatifs à l’évaluation et à la communication des résultats, une version mise à jour du présent document sera transmise aux parents. Pour tout autre renseignement concernant les apprentissages de votre enfant, veuillez communiquer avec les enseignantes ou enseignants de votre enfant.

Jessica Savard

Directrice/directeur d’école

Cycle 3 : Sommaire de l'évaluation des apprentissages de votre enfant

Type de communication :	Première communication écrite	Étape 1 Bulletin scolaire	Étape 2 Bulletin scolaire	Étape 3 Bulletin scolaire
Date de disponibilité sur portail parent :	Au plus tard le 15 octobre	20 novembre	15 mars	10 juillet
La note de l'étape comptera pour :	Cette communication écrite inclura des commentaires sur le début d'année de votre enfant, en ce qui concerne ses apprentissages et son comportement.	20 % de la note finale de l'année scolaire	20 % de la note finale de l'année scolaire	60 % de la note finale de l'année scolaire*

* Les élèves de 6e année doivent passer un examen ELA créé par le MEES à la fin du TERM 3. Cet examen représente 10 % de la note finale de l'élève. Les élèves de 6e année doivent aussi passer un examen de mathématiques créé par le MEES à la fin du trimestre 3. Cet examen représente 10 % de la note finale de l'élève. Finalement, les élèves de 6e année doivent faire un examen de la commission scolaire à la fin de l'étape 3 en français langue seconde.

PRIMAIRE 2026-2027 Cycle 3 du primaire

Matières et compétences évaluées		Pondération de la compétence dans le calcul du résultat	Évaluées dans le bulletin de la 1 ^{re} étape		Évaluées dans le bulletin de la 2 ^e étape	Évaluées dans le bulletin de la 3 ^e étape*	Examens de fin d'année** 10 %
 English Language Arts (Anglais, langue d'enseignement)	Uses language to communicate and to learn (Utiliser le langage pour communiquer et apprendre)	33%	✓		✓	✓	✓
	Reads and listens to spoken, written and media texts (Comprendre le sens d'un texte lu, vu ou entendu)	33%	✓		✓	✓	
	Produces written and media texts (Produire des textes écrits ou visuels)	34%			✓	✓	
 Mathematics (Mathématiques)	Solves a situational problem (Résoudre une situation-problème)	30%	5	6 ✓	✓	✓	✓
	Uses mathematical reasoning (Utiliser un raisonnement mathématique)	70%	✓		✓	✓	
 French Second Language (Immersion)	Communiquer en français	33%	✓		✓	✓	
	Comprendre le sens d'un texte lu ou entendu en français	34%	✓		✓	✓	
	Produire des textes oraux ou écrits en français	33%	✓		✓	✓	✓
 Geography, History and Citizenship (Géographie, histoire et citoyenneté)	Understand the organization and interpret change in a society and territory. Be open to diversity of societies and territories. (Comprendre l'organisation et interpréter le changement dans une société et un territoire. Être ouvert à la diversité des sociétés et des territoires)	100%	✓		✓	✓	
 Science and technology (Science & Technologie)	Propose solution to scientific problems. Use science and technological language. Use scientific tools and procedures. (Proposer des solutions aux problèmes scientifiques.Utiliser la science et le langage technologique. Utiliser des outils et procédures scientifiques.)	100%	✓		✓	✓	
 Art dramatique	Inventer et interpréter des pièces théâtrales	70%	✓		✓	✓	
	Apprécier différentes œuvres théâtrales	30%			✓	✓	
 Art plastique	Réalise des créations plastiques personnelles et médiatiques	70%	✓		✓	✓	
	Apprécier différentes œuvres d'art	30%			✓	✓	
 Culture et citoyenneté québécoise	Examine des réalités culturelles	100%	✓		✓	✓	
 Éducation physique et santé	Agit et interagit dans divers contextes de pratiques d'activités physiques et adopte un mode de vie sain et actif	100%	✓		✓	✓	

* La troisième étape mettra l'accent sur l'ensemble des apprentissages dans chaque matière.

** Les élèves de 6^e année passeront un examen de fin d'année du ministère dans les cours English Language Arts et Mathematics, lesquels compteront pour **20 %** de la note **finale** (mais ils ne seront pas pris en compte dans les résultats de la 3^e étape).

Cycle 3 Évaluation des apprentissages

Pour chacune des matières, le bulletin comprend une section réservée aux commentaires généraux de l’enseignante ou de l’enseignant. Les enseignants peuvent choisir d’écrire un commentaire. Les commentaires peuvent décrire les forces, les défis et le progrès de votre enfant. Les apprentissages des élèves seront évalués régulièrement à l’aide de différentes méthodes telles que des travaux en classe, des situations d’évaluation, des travaux personnels, des examens, des dictées, des observations, de la participation en classe, des présentations orales, des grilles d’observation, des projets, etc.

Compétences générales

Les enseignantes et les enseignants fourniront pour votre enfant des commentaires **sur au moins deux (2)** des compétences générales. Ces commentaires apparaîtront sur le bulletin des étapes suivantes :

Cinquième année		
Compétences générales	Étape 1	Étape 3
Exercises critical judgment (Exercer son jugement critique)		
Organize his/her work (Organiser son travail)	x	x
Communicates effectively (Savoir communiquer)	x	x
Works in a team (Savoir travailler en équipe)		

Sixième année		
Compétences générales	Étape 1	Étape 3
Exercises critical judgment (Exercer son jugement critique)	x	x
Organize his/her work (Organiser son travail)		
Communicates effectively (Savoir communiquer)		
Works in a team (Savoir travailler en équipe)	x	x

Échelle de notation *durant le cycle* :

L'étudiant :		
Dépassements pour la période de rapport	5+	100
	5	95
	5-	90
Répond clairement aux attentes pour la période de rapport	4+	85
	4	80
Répond aux attentes pour la période de rapport	4-	75
	3+	70
Au minimum satisfaire les attentes	3	65
	3-	60
Est en dessous des attentes pour la période de rapport	2+	55
	2	50
Est bien ci-dessous les attentes pour la période de rapport	1+	40
	1	30

Échelles des niveaux de compétence à la **fin** du cycle

L'étudiant :		
Développement de la compétence avancée	5+	100
	5	95
	5-	90
Développement de la compétence approfondie	4+	85
	4	80
	4-	75
Développement de la compétence d'acceptabilité	3+	70
	3	65
	3-	60
Développement partiel des compétences	2+	55
	2	50
Compétence non développée	1+	40
	1	30

Si des changements sont apportés aux renseignements relatifs à l’évaluation et à la communication des résultats, une version mise à jour du présent document sera transmise aux parents. Pour tout autre renseignement concernant les apprentissages de votre enfant, veuillez communiquer avec les enseignantes ou enseignants de votre enfant.

Jessica Savard

Directrice/directeur d’école



1. PLANIFICATION EN VUE DES ÉVALUATIONS ET DE LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS				
Dans le cadre de la planification en vue des évaluations et de la communication des résultats, les membres de la direction et du personnel enseignant se réunissent pour discuter, élaborer, mettre en œuvre et communiquer les moyens ainsi que le calendrier selon lesquels l'évaluation des apprentissages des élèves et la communication des résultats seront réalisées.				
	NORMES	PROCÉDURES	MESURES	RÉFÉRENCE
1.1	La planification des évaluations est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignante ou l'enseignant.	Le personnel enseignant d'une même année d'études peut préparer un plan général d'évaluation. Celui-ci comprend, entre autres, les compétences disciplinaires principales à développer pour une étape donnée ainsi que les genres d'activités d'évaluation à mener. Les conseillères et conseillers pédagogiques provenant des Services pédagogiques sont disponibles pour soutenir et accompagner le personnel de l'école pendant le processus de planification.	Les directions d'école s'assurent que le personnel enseignant a accès à tous les documents pertinents du MEQ (cadres, progression des apprentissages, PFEQ. https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/programme-formation-ecole-quebecoise/a-propos Les enseignantes ou enseignants établissent un lien entre l'évaluation des matières et des compétences et la progression des apprentissages.	Article 96.15, LIP
1.2	La planification des évaluations tient compte de l'aide à l'apprentissage au cours du cycle et de la reconnaissance des compétences à la fin du cycle.	Les membres de l'équipe peuvent se rencontrer sur une base régulière pour assurer un suivi concernant la planification des évaluations.	Les membres de la direction planifient des rencontres d'équipe au début de l'année scolaire pour discuter des plans d'évaluation. Les membres de la direction élaborent un calendrier des rencontres pour l'année scolaire.	Article 28, Régime pédagogique
		L'équipe peut adopter un modèle de planification pour les situations d'apprentissage et d'évaluation.	Les membres de la direction planifient les rencontres d'équipe pour passer en revue les normes et les procédures, puis en extraire les plans d'évaluation. Toutes les enseignantes ou tous les enseignants assistent aux rencontres relatives aux plans d'évaluation.	
		En s'appuyant sur le plan général préparé par les enseignantes ou enseignants d'une même matière, l'enseignante ou l'enseignant titulaire prépare son propre plan d'évaluation.	Les enseignantes ou enseignants veillent à ce que les plans d'évaluation comprennent des évaluations sommatives et formatives.	
1.3	La planification des évaluations se fait en conformité avec le Programme de formation de l'école québécoise.	La planification des évaluations faites par l'équipe tient compte de l'évaluation des connaissances, des compétences disciplinaires et des compétences générales, de la progression des apprentissages et du nouveau cadre d'évaluation des apprentissages.	Les membres de la direction transmettent le modèle de plan d'évaluation à jour à l'ensemble du personnel enseignant. Les équipes de chaque cycle établissent la pondération de chaque évaluation à intégrer au plan d'évaluation.	Programme de formation de l'école québécoise Cadres d'évaluation des apprentissages



		Les membres de la direction fournissent des modèles de plan d'évaluation pour l'équipe-école afin qu'il y ait une cohésion entre les matières et les cycles.		
		Les membres de la direction fournissent l'horaire des examens.	Les équipes enseignantes intègrent les dates des examens établies au plan d'évaluation. Les enseignantes ou enseignants passent en revue les documents d'information sur les examens du MEQ.	
1.4	La planification des évaluations s'intègre à la planification des apprentissages et de l'enseignement.	Les enseignantes ou enseignants planifient les évaluations formatives de manière à guider leur enseignement.	Les enseignantes ou enseignants choisissent les méthodes d'évaluation en même temps que la planification de l'enseignement.	Politique de la CSSWL relative à l'Évaluation des apprentissages
		Les équipes enseignantes sont familières avec la différenciation pédagogique : pédagogie flexible pour l'ensemble des élèves et/ou adaptations pour une partie des élèves.	Les enseignantes ou enseignants intègrent la pédagogie flexible en tout temps. Les membres de la direction et du personnel enseignant discutent des pratiques pour les élèves à risque.	
1.5	La différenciation pendant l'évaluation est une partie intégrante du processus de planification.	Les équipes enseignantes et les administrateurs discutent des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes et des pratiques de soutien.	Les équipes enseignantes passent en revue tous les plans d'intervention (PI) des élèves et planifient des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes. Les équipes enseignantes mettent en œuvre les mesures d'adaptation fondées sur des données probantes nécessaires pour les élèves ayant un PI et passent en revue leur efficacité sur une base régulière.	Différenciation pédagogique
		Les enseignantes ou enseignants effectuent le suivi du progrès des élèves à risque.	Les enseignantes ou enseignants passent en revue l'efficacité des adaptations sur une base régulière et ajustent le soutien offert en conséquence.	
		Les membres de la direction effectuent le suivi du progrès des élèves ayant un PI.	Les membres de la direction planifient le calendrier des rencontres afin de passer en revue les mesures d'adaptation et de soutien des élèves à risque.	



2. CUEILLETTE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES				
Les enseignantes ou enseignants recueillent, consignent et interprètent l'information sur les apprentissages des élèves sur une base régulière. Souvent, les signes les plus révélateurs des apprentissages des élèves apparaissent de manière informelle, notamment par l'observation des élèves lorsqu'ils résolvent des problèmes, modélisent des compétences devant les autres, pensent à voix haute au cours d'une séquence d'activités ou interagissent avec leurs pairs dans diverses situations d'apprentissage.				
	NORMES	PROCÉDURES	MESURES	RÉFÉRENCE
2.1	La responsabilité de la cueillette et de l'interprétation des données est partagée entre les membres de la direction, l'enseignante ou l'enseignant, et, à l'occasion, d'autres membres du personnel professionnel.	Les membres de la direction supervisent les rencontres de l'équipe d'évaluation afin de décider quelles données seront recueillies et interprétées en vue de la prise de décision.	Les équipes enseignantes choisissent diverses sources de données pour évaluer les apprentissages des élèves. Les équipes enseignantes déterminent les dates des rencontres où elles discuteront de la cueillette et de l'analyse des données. Les équipes enseignantes ajustent leurs pratiques en fonction des résultats des élèves.	Communautés d'apprentissage professionnelles Cadre pédagogique de Danielson
2.2	La cueillette des données se fait lors du processus d'apprentissage et à la fin du cycle.	Les enseignantes ou enseignants recueillent les données concernant les apprentissages des élèves pendant les activités en classe.	Les enseignantes ou enseignants recueillent des données sur les apprentissages à différents moments. Les enseignantes ou enseignants analysent les données sur les apprentissages issues de différentes sources. Les enseignantes ou enseignants ajustent leurs pratiques en fonction de l'analyse des apprentissages des élèves. Les enseignantes ou enseignants utilisent des données pour fournir de la rétroaction aux élèves. Les enseignantes ou enseignants conservent un dossier des progrès des élèves.	
2.3	Les informations sont recueillies à l'aide de diverses méthodes qui tiennent compte des besoins de chaque élève.	Les enseignantes ou enseignants utilisent diverses sources de données.	Les enseignantes ou enseignants incluent des évaluations formatives et sommatives, de la rétroaction, une observation de la pratique et des conversations avec les élèves.	Différenciation pédagogique
2.4	L'interprétation des données doit être liée à un critère.	Les enseignantes ou enseignants peuvent sélectionner ou élaborer des cadres d'évaluation communs.	Les cadres d'évaluation communs peuvent inclure des grilles d'évaluation, des outils d'évaluation formative communs, des échantillons de travaux des élèves et d'autres documents de référence.	Cadre d'évaluation commun Évaluation formative Grilles d'évaluation



2.5	Les informations sont recueillies de manière à tenir compte de l'ensemble des élèves (dispositions particulières pour les élèves à risque).	Les enseignantes ou enseignants travaillent étroitement avec les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues pour la cueillette et l'interprétation des données sur les apprentissages des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	Les membres de la direction planifient les temps de rencontre pour les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues pour l'interprétation des données concernant les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	Article 29.2, Régime pédagogique Pistes pour la démarche du plan d'intervention
		Les équipes-écoles passent en revue les objectifs d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des élèves ayant un PI.	Les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues ou d'autres membres du personnel concernés passent en revue les PI des élèves à des intervalles spécifiques déterminés par l'équipe-école.	
		Les membres de la direction effectuent le suivi du progrès des élèves à risque sur une base régulière.	Les équipes enseignantes surveillent et passent en revue le progrès des élèves à risque à l'aide de plusieurs sources de données.	
		Les membres de la direction travaillent étroitement avec les enseignantes ou enseignants pour la cueillette et l'interprétation des données sur les apprentissages des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	Les membres de la direction planifient des rencontres pour interpréter les données illustrant les apprentissages des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	
		Pour les élèves suivant un ordre d'enseignement modifié, les objectifs d'apprentissage sont clairement décrits et la méthode d'évaluation correspond aux objectifs d'apprentissage.	Les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues ou d'autres membres du personnel concernés décrivent les objectifs d'apprentissage et méthodes d'évaluation dans le PI de l'élève. Les équipes-écoles utilisent les codes de cours modifiés lorsque les élèves suivent un ordre d'enseignement modifié.	

3. JUGEMENT ÉVALUATIF

Le jugement évaluatif consiste à faire une analyse et une synthèse des données recueillies sur les apprentissages de l'élève.

	NORMES	PROCÉDURES	MESURES	RÉFÉRENCE
3.1	Le jugement évaluatif est la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant et est partagé, au besoin, avec les autres membres de l'équipe-cycle et de l'équipe-école.	Les enseignantes ou enseignants ont recours au jugement évaluatif tout au long du processus d'évaluation.	Pour que le jugement évaluatif soit de qualité, le résultat sommaire n'est pas une moyenne des résultats des évaluations. Les enseignantes ou enseignants ont recours à des outils d'évaluation variés (p. ex., autoévaluation, apprentissage par projets, représentation visuelle, évaluation par entrevue, examens, examens pratiques, évaluation par les pairs) pour apprécier le développement des compétences. Le résultat sommaire tient compte du progrès de l'élève.	LA VALEUR ACCORDÉE AU JUGEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS
		Les équipes-écoles prennent le temps de s'adapter à l'utilisation de nouvelles méthodes et de développer les compétences requises pour porter des jugements évaluatifs.	Les enseignantes ou enseignants peuvent travailler en collaboration avec leurs collègues ou d'autres professionnel(le)s, ou consulter ces personnes, au moment de procéder à l'évaluation, renforçant ainsi la crédibilité des jugements évaluatifs portés sur les apprentissages des élèves.	
3.2	Les jugements évaluatifs sont établis en fonction des compétences disciplinaires et transversales.	Les enseignantes ou enseignants utilisent les éléments observables des critères d'évaluation, développant ainsi un jugement évaluatif constant et fiable.		
		Au moins une des quatre compétences transversales est évaluée à chaque étape.	Les enseignantes ou enseignants émettent un commentaire pour une des quatre compétences transversales de l'étape, c'est-à-dire celle qui est jugée comme la plus appropriée.	Instruction annuelle
3.3	Durant le cycle, un jugement évaluatif est posé sur la progression des apprentissages de l'élève et, à la fin du cycle, un jugement sommatif est établi.	Les enseignantes ou enseignants exercent leur jugement professionnel pour apprécier le progrès des élèves au fil du temps.	Pour la 1 ^{re} étape, les enseignantes ou enseignants portent un jugement évaluatif qui reflète les connaissances et les compétences que les élèves ont acquises, en fonction des évaluations effectuées. Pour la 2 ^e étape, les enseignantes ou enseignants portent un jugement évaluatif en fonction des évaluations effectuées depuis la fin de la 1 ^{re} étape. Pour la 3 ^e étape, les enseignantes ou enseignants portent un jugement évaluatif en fonction des évaluations effectuées depuis la fin de la 2 ^e étape. Le jugement évaluatif peut également porter sur le travail accompli durant toute l'année dans une matière donnée.	Article 30,1, Régime pédagogique



3.4	Le jugement évaluatif est fondé sur une quantité suffisante de données pertinentes et variées qui reflètent les apprentissages des élèves.	Les enseignantes ou enseignants recueillent les données qui sont pertinentes, suffisantes et valides pour porter un jugement évaluatif sur les apprentissages des élèves durant le cycle et à la fin du cycle.	Les enseignantes ou enseignants ont recours à des outils d'évaluation variés (p. ex., rétroaction, autoévaluations, évaluations formatives). Les enseignantes ou enseignants prennent en compte les PI des élèves (objectifs d'apprentissage et méthodes d'évaluation) au moment de déterminer le résultat sommaire de fin d'année.	
3.5	Le jugement évaluatif de fin de cycle est établi au moyen des mêmes références pour l'ensemble des élèves.	Les enseignantes ou enseignants jugent les apprentissages des élèves lors des évaluations sommatives.		Instruction annuelle

4. DÉCISIONS ET MESURES PRISES

Le jugement évaluatif des enseignantes ou enseignants mène à d'importantes décisions et mesures, allant de la planification de l'enseignement à la détermination du type et du niveau de soutien offert aux élèves.

	NORMES	PROCÉDURES	MESURES	RÉFÉRENCE
4.1	Pendant l'année scolaire, diverses méthodes pédagogiques sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir l'apprentissage des élèves.	Les membres de la direction affectent suffisamment de ressources (temps, apprentissage professionnel, soutien de conseillères ou conseillers et de pairs) pour appuyer le travail des enseignantes et enseignants.	Les membres de la direction planifient du temps pour les rencontres d'équipe.	Données sur les apprentissages des élèves Article 29.1, Régime pédagogique
		Les membres de la direction font la promotion des possibilités de formation professionnelle destinées au personnel.	Les membres de la direction libèrent les membres du personnel et organisent leur remplacement en vue de leur participation aux occasions de perfectionnement professionnel.	
		Les équipes-écoles déterminent le type de soutien et les approches nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de leurs élèves.	Les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues travaillent en collaboration pour planifier et adapter l'enseignement et les évaluations aux divers besoins des élèves. Les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues communiquent avec les conseillères et les conseillers en éducation spécialisée lorsqu'un accompagnement supplémentaire est requis.	
		Les équipes-écoles varient les méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins de diverses apprenantes et divers apprenants (p. ex., différenciation, enrichissement, etc.)	Utiliser les meilleures pratiques appropriées en fonction des objectifs d'apprentissage (p. ex., les enseignantes et enseignants peuvent organiser la classe en sous-groupes en fonction des compétences des élèves.) Les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues fournissent des ressources et/ou des interventions pour soutenir chaque élève. Les enseignantes et enseignants utilisent des stratégies d'évaluation formative pour guider leur enseignement.	



4.2	L'élève développe graduellement son habileté à réguler son propre apprentissage.	Les enseignantes et enseignants favorisent et mettent en pratique des stratégies d'autoévaluation.	Les enseignantes et enseignants peuvent utiliser des outils d'autoévaluation en classe. Les enseignantes et enseignants peuvent partager les objectifs d'apprentissage avec les élèves. Les enseignantes et enseignants peuvent fournir des directives explicites quant à la façon d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Les enseignantes et les enseignants offrent des occasions de mettre en application et de pratiquer les objectifs d'apprentissage. Les enseignantes et enseignants fournissent de la rétroaction pour orienter les autoévaluations.	Autoévaluation
4.3	Pratiques relatives au passage d'une année d'étude à l'autre applicables à l'ensemble des élèves	Les membres de la direction organisent des réunions d'arrimage (classement/passage d'une année d'étude à l'autre) sur une base annuelle.	Les membres de la direction déterminent la fréquence et le moment des réunions d'arrimage (p. ex., automne ou printemps) Les membres de la direction communiquent avec toutes les personnes qui devraient être impliquées (p. ex., conseillères ou conseillers, personnel professionnel des écoles). Avant la réunion d'arrimage, les enseignantes et enseignants préparent une liste des cas à aborder et des données à examiner. Les équipes enseignantes utilisent un éventail d'évaluations (résultats d'examen et de test, échantillons de travaux d'élèves et autres dossiers) pour établir le classement des élèves.	Article 28, Régime pédagogique Article 96.15, LIP
		Lors du classement des élèves, les membres de la direction appliquent les critères de passage d'une année d'étude à l'autre.	Les membres de la direction fondent leurs décisions de passage d'une année d'étude à l'autre sur les résultats sommaires de fin d'année.	
		Les membres de la direction appliquent les recommandations formulées durant la réunion d'arrimage.	Les membres de la direction tiennent un dossier détaillé des recommandations d'arrimage.	
4.4	Considérations pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).	Les membres de la direction planifient une rencontre d'équipe interdisciplinaire tôt dans l'année afin d'identifier les élèves qui ont besoin d'un soutien additionnel.	Les membres de la direction préparent une liste des élèves dont la situation doit être examinée. Les membres de la direction invitent les enseignantes ou enseignants et les enseignantes-ressources ou enseignants-ressources/orthopédagogues ainsi que les professionnel(le)s à participer à la rencontre. Les membres de la direction organisent le suivi nécessaire pour les élèves (rencontre relative aux IP, documents, spécialistes supplémentaires).	Document Special Education at SWLSB (en anglais seulement) Échelles des niveaux de compétence
		Les membres de la direction effectuent le suivi de la mise en œuvre des mesures de soutien accordées aux élèves.	Les membres de la direction passent en revue les mesures de soutien 3 fois par année.	

5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les équipes-écoles fournissent aux parents l'information concernant les progrès et les réalisations de leur enfant tout au long de l'année.

	NORMES	PROCÉDURES	MESURES	RÉFÉRENCE
5.1	Les moyens de communication, autres que le bulletin, le rapport de fin d'année et le rapport de fin de cycle, sont variés et utilisés régulièrement par le personnel enseignant tout au long de l'année.	Les équipes-écoles déterminent les modes de communication utilisés avec les élèves et les parents.	Les équipes-écoles choisissent parmi une variété de modes de communication numérique et papier. Les équipes-écoles partagent les modes de communication avec les parents. Les équipes-écoles communiquent la fréquence de ces communications.	
5.2	Un plan d'évaluation (sommaire des normes et modalités d'évaluation) est transmis aux parents au début de l'année scolaire.	Les parents obtiennent des informations sur les principaux types d'évaluation qui seront faites et les dates auxquelles elles seront faites au cours de l'année scolaire. Le plan d'évaluation est communiqué aux parents au plus tard à la fin du mois de septembre.		Article 20.4, Régime pédagogique
5.3	Une communication écrite non officielle est préparée et transmise aux parents pour les informer tôt dans l'année scolaire de la progression de leur enfant dans ses apprentissages ainsi que de son comportement.	L'équipe-école utilise le modèle Première communication fourni dans le système GPI et transmet le document aux parents au plus tard le 15 octobre. Cette communication devrait être considérée comme un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison en donnant des informations sur le début d'année scolaire de l'élève, tant sur le plan des apprentissages que du comportement (y compris l'attitude en classe, la motivation à apprendre, le respect des règles et les relations avec les autres). Les parents d'élèves à risque ou ayant des besoins particuliers reçoivent de l'information au moins une fois par mois (p. ex., note à l'agenda scolaire, appel téléphonique, courriel, rencontre, etc.).	Les enseignantes et enseignants utilisent le portail Mozaïk pour transmettre la première communication aux élèves et aux parents.	Article 29, Régime pédagogique
5.4	Trois bulletins uniques sont préparés et transmis aux parents au plus tard aux dates prescrites.	La direction s'assure que les trois bulletins uniques sont transmis aux élèves et aux parents au plus tard aux dates suivantes (tel que prescrit dans le Régime pédagogique) : Étape 1 : au plus tard le 20 novembre; étape 2 : au plus tard le 15 mars; étape 3 : au plus tard le 10 juillet	Les enseignantes et enseignants utilisent le portail Mozaïk pour transmettre la première communication aux élèves et aux parents. La direction se réfère à l'instruction annuelle pour connaître les directives du MEQ relativement à la communication des résultats. Les apprentissages des élèves sont exprimés en pourcentage à la fin de chaque étape pour chaque compétence et chaque matière. La	Article 29.1, Régime pédagogique Article 30.1, Régime pédagogique



			moyenne de la classe est également indiquée dans la section 2 du bulletin.	Instruction annuelle Pondérations et libellés du bulletin
		Les membres de la direction s'assurent que le bulletin est conforme à la plus récente instruction annuelle.	Chaque compétence disciplinaire est évaluée dans le bulletin au moins trois fois durant le cycle. Les compétences transversales ciblées par l'équipe-cycle sont évaluées dans le bulletin au moins deux fois durant le cycle. Le rapport de fin d'année et le rapport de fin de cycle rendent compte de l'évolution d'au moins une compétence transversale dans chaque catégorie (compétences d'ordre intellectuel, méthodologique, personnel et social, et compétences reliées à la communication). Les progrès des élèves suivant un ordre d'enseignement modifié sont exprimés en pourcentage. Les enseignantes et enseignants utilisent la section réservée aux commentaires dans le système GPI pour indiquer que les élèves suivent un ordre d'enseignement modifié.	
5.5	À la 1 ^{re} et la 2 ^e étape, les compétences/éléments disciplinaires en anglais, mathématiques, français et sciences sont évalués et les résultats sont communiqués conformément à ce qui est décidé par le personnel enseignant d'une même année d'études ou d'une même matière.	Le personnel enseignant utilise le cadre d'évaluation des apprentissages afin de déterminer les résultats en pourcentage pour toutes les compétences disciplinaires. Le résultat final pour chaque matière est basé sur la pondération prescrite par le MEQ. Au besoin, les enseignantes et enseignants inscrivent des commentaires dans le système GPI afin d'indiquer les forces et les défis dans chaque matière.		
5.6	Dans certaines matières, il ne sera pas requis que le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe apparaissent dans les bulletins de la 1 ^{re} et de la 2 ^e étape.	Cette disposition continuera d'être appliquée graduellement pour l'année scolaire 2025-2026, pour certaines matières. Cela peut être le cas lorsqu'il n'y a pas eu assez d'évaluations durant ces étapes. Les matières où cela peut se produire sont énumérées ci-après. Au primaire : • Culture and citizenship in Québec (Culture et citoyenneté québécoise) • Langue seconde • Physical Education and Health (Éducation physique et à la santé) • Domaine des arts : Drama (Art dramatique), Visual Arts (Arts visuels), Dance (Danse), Music (Musique)		

5.7	À la 3 ^e étape, toutes les matières sont évaluées et les résultats communiqués en pourcentage, y compris les compétences disciplinaires, afin d'indiquer le niveau de connaissance et de compétence atteint à la fin de l'année scolaire.	Le personnel enseignant utilise le cadre d'évaluation des apprentissages afin de déterminer les résultats en pourcentage pour toutes les compétences disciplinaires. Le résultat final pour chaque matière est basé sur la pondération prescrite par le MEQ. Au besoin, les enseignantes et enseignants inscrivent des commentaires dans le système GPI afin d'indiquer les forces et les défis dans chaque matière.		
-----	--	--	--	--

